

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE EN MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
LE LUNDI 22 DECEMBRE 2008 A 19 H

ETAIENT PRESENTS, Sous la présidence du Maire Guy DEMOLIS

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Denis BRUNET, Bernard SAILLANT, Gilbert HENRY, Serge CHAMOT, Jean-Marc MERLIN, Véronique GUILLAUME, Sandrine BOCHET, Jocelyne BORNE, Olivier CHAMOT, Serge RAGAZZONI, Maryline ROSSET, Thierry TISSOT, Serge YAKOVLEFF, Gérard CHAMOT

Excusé ou Absents : MM. Olivier CHAMOT, Thierry TISSOT

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA REUNION

Mme Martine BRAND, secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance : M. Bernard SAILLANT

Le Maire ouvre la séance à 19H et accueille l'ensemble des participants à l'exception d'Olivier CHAMOT et Thierry TISSOT, excusés.

En introduction, le Maire informe l'assemblée de l'ouverture ce jour même de « La Liane », tronçon de l'A41 Nord reliant la gare de péage d'Allonzier la Caille à Saint Julien-en-Genevois via Genève. C'est l'aboutissement d'un projet initié il y a plus de vingt ans et réalisé avec brio par les équipes d'Adelac (consortium Bouygues) en un temps record de 29 mois. Cet ouvrage de 19 km comporte 4 viaducs et un tunnel bi-tubes de 3.1 Km. Il faut désormais moins d'1/2 heure pour se rendre d'Annecy à Genève. Certes, le trajet par l'autoroute représente un budget important, environ 160€/mois pour la liaison Annecy Genève, mais le temps gagné, la diminution du stress et la fermeture du Pont de la Caille devraient inciter les usagers à l'utiliser. Le Conseil Général prévoit la mise en place de liaisons rapides en bus et l'aménagement de parkings pour favoriser le co voiturage. Ces bonnes nouvelles devraient contribuer à diminuer le trafic sur la RD 1201 et peut-être faire « sauter » le célèbre bouchon de Cruseilles...

D'autre part, la réfection du Pont de la Caille doit démarrer fin mars 2009. C'est un chantier complexe qui entraînera la fermeture du pont pendant plus de six mois. Pour les automobilistes qui ne souhaitent pas emprunter l'autoroute des déviations de transit (dont l'une par Groisy Menthonnex) seront organisées sur le réseau autoroutier secondaire et une déviation locale par l'A41 sera mise en place d'Allonzier au Noiret pour les usagers domiciliés ou travaillant sur le territoire de la CCPC de Cruseilles et dont le trajet domicile travail nécessite le franchissement du pont. Les bénéficiaires seront dotés de badges électroniques spécialement configurés qui leur permettront d'utiliser gratuitement cette déviation provisoire.

Dans le même temps, les communes d'Allonzier et de Cruseilles vont aménager leur traversée d'agglomération. En conséquence, il est vivement conseillé aux automobilistes de notre commune de rejoindre l'agglomération annécienne par Groisy.

Le Maire fait également une mise au point au sujet de la diffusion d'un tract polémique sur l'ouverture de l'A41 et sur l'éclairage du clocher de l'église de Menthonnex ; faisant l'amalgame entre le lieu de culte et la laïcité...Il précise que l'église est comme la mairie, un bâtiment qui fait partie du domaine public de la commune et se dit fier que la municipalité ait eu le souci de mettre en valeur son patrimoine architectural. Il se dit surpris que les auteurs de cette critique n'aient pas vérifié que le dispositif d'éclairage public de l'église est équipé d'ampoules basse consommation et d'une minuterie limitant les horaires d'illumination.

TRAVAUX EN COURS

Le Maire et l'Adjoint aux travaux, font le point sur l'évolution des chantiers :

Travaux du SELEQ

Les tranches 1 et 2 du chantier des Margolliets sont partiellement réalisées. France Télécom doit prochainement réaliser ses raccordements et les poteaux pourront être déposés par l'entreprise FORCLUM. L'Adjoint aux travaux, s'offusque, de la lenteur du chantier.

La 3^e tranche Margolliets – La Rippaz est programmée pour 2009.

Le bureau Géoproces a été mandaté par le SELEQ pour étudier la mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que la restructuration de l'éclairage public du hameau de La Rippaz comme 4^e tranche en 2010.

Suite à la demande de ERDF, de renforcer le secteur de chez Péguin et Sac de Vin, une réunion est programmée fin janvier avec le SELEQ, ERDF, France Télécom et le Cabinet Géoproces pour étudier la suite à donner.

Le Conseil Municipal est amené à délibérer pour approuver définitivement, le décompte des travaux du secteur de Chez Bastaly qui s'est élevé à 318 388.45 € dont 149.145,26 € à la

charge de la commune. Il est proposé de payer au comptant 9273.44 € correspondant aux frais généraux et de rembourser 140.681,82 € au SELEQ sous forme de 20 annuités au taux fixe de 3.97%.

Ce plan de financement est validé à l'unanimité.

Terrain multisports

Comme prévu le parking a été goudronné avant l'arrivée de la neige, l'engazonnement sera réalisé ce printemps ainsi que la pose de mobilier urbain.

L'entreprise Favre sera contactée afin d'installer une minuterie sur l'éclairage du chemin des écoliers (chemin de chez Bastaly).

M. Serge RAGAZZONI est chargé d'organiser une manifestation sportive dans le printemps à l'occasion de la réception définitive des travaux.

VOIRIE

Traversée du chef-lieu RD 27

Le maire et l'adjoint aux travaux ont reçu dernièrement le nouvel ingénieur de la voirie départementale (CTD de Cruseilles), M. DUVERNE, qui s'est montré très réservé quant à l'installation d'un nouveau ralentisseur sur la RD 27. Par contre, il se montre favorable à l'aménagement de l'entrée de Menthonnex avec l'intersection de la route du Murger ainsi qu'à la création d'un arrêt de bus entre la Forge et le cimetière. Il conseille de présenter un projet qu'il soumettra pour accord et subventionnement au Conseil Général. Dans le cadre de cet aménagement futur, il est décidé de proposer à la Communauté de Communes, d'installer un container à ordures ménagères semi-enterré près du cimetière et de financer l'installation de l'abri bus et de réfléchir à l'aménagement d'une plateforme de tri sélectif à un autre endroit.

Recalibrage de la RD 27

L'ingénieur du CTD, M. DUVERNE, confirme son intention de relancer ce dossier et fera réaliser par ses services une étude d'aménagement notamment du carrefour des Petits Pierres.

Suite à l'avant-projet, le Maire relancera le conseiller général et prendra contact avec le directeur départemental de la voirie.

Problème de stationnement gênant

Le maire indique que suite à de nombreux problèmes concernant le stationnement de véhicules perturbant le ramassage scolaire sur le hameau de La Reculaz, il a été appelé à prendre un arrêté réglementant le stationnement et permettant de verbaliser les contrevenants.

Dénomination des voies et numérotation des maisons

Le cantonnier a installé les plaques de rues ; il procède actuellement à la mise en place des numéros des maisons. Une modification sur la Route de Menthonnex a été apportée. Celle-ci s'arrêtera aux Petits Pierres. Du carrefour des Petits Pierres jusqu'à l'intersection avec la route des Bornes, il est décidé de nommer ce tronçon de la RD 27 Route de La Roche et les maisons s'y rattachant seront numérotées en conséquence.

SCOLAIRE

Groupe scolaire

L'adjoint aux affaires scolaires, qui participe chaque jeudi aux réunions de chantier, fait le point sur l'avancement des travaux. Actuellement les délais de travaux sont respectés mais risquent de prendre du retard pendant l'hiver à cause des intempéries.

Transports scolaires

De plus en plus de dysfonctionnements et d'irrégularités sont relevés notamment dans les horaires, vraisemblablement causés par l'inadéquation du gabarit des cars par rapport à la largeur de la voirie communale ; problèmes accentués en période d'hiver notamment à cause de véhicules garés sur la voirie ou aux emplacements des cars.

Des parents d'élèves demandent l'accompagnement, par les ATSEM, des enfants, à la sortie du bus jusqu'à l'école. A voir avec le directeur d'école et les services de la CCPC.

Garderie scolaire :

Les effectifs étant de plus en plus élevés, surtout les mardis et vendredis soir, il est nécessaire de prévoir des renforts ces jours là. Véronique GUILLAUME et Bernard SAILLANT sont chargés de régler le problème par le biais de l'association cantine-garderie.

URBANISME

L'adjoint à l'urbanisme présente les dossiers en cours :

PC accordé

- M. Gal Emmanuel, chez Les Maîtres, pour la rénovation d'une maison d'habitation.

Déclaration Préalable accordé

- M. Mme VINDRET Michel, La Rippaz, pour un certificat d'urbanisme, leur fils Cédric envisageant de construire prochainement.

Cadastre digitalisé

La mise en place, par la RGD 73-74, du nouveau cadastre, digitalisé et plus complet, sera bientôt opérationnel sur les communes de Villy et Menthonnex. La formation, d'un commun accord entre les deux communes, sera fera ensemble et les frais seront partagés.

SCOT

L'Adjoint à l'urbanisme fait le compte rendu de la réunion du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Annécienne) à laquelle ont participé, dernièrement, plusieurs conseillers municipaux à Cuvat. Il insiste sur l'importance qu'aura le SCOT, dans un avenir proche, sur notre document d'urbanisme et invite l'ensemble des élus à suivre de près l'évolution de celui-ci, qui doit s'inscrire dans le cadre de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement).

Proposition de développement éolien sur le plateau des Bornes

L'Adjoint à l'urbanisme informe le conseil municipal qu'il est saisi d'une demande insistante d'une entreprise de développement des énergies nouvelles qui souhaite développer un diagnostic éolien sur le plateau des Bornes. Compte tenu de la sensibilité d'un tel projet, il est proposé d'inviter VSB énergies nouvelles à venir présenter son projet lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

CCPC

Monsieur le Maire fait part du programme d'investissement proposé par la commune de Menthonnex sur les trois années à venir :

- scolaire : construction du groupe scolaire; d'un abri bus au chef-lieu

- déchets : containers à ordures ménagères semi-enterrés sur le chef-lieu ; déplacement du tri sélectif et développement dans les hameaux des containers semi-enterrés pour les OM.

- assainissement collectif : terminer le réseau du bas du chef-lieu et prévoir l'agrandissement de la STEP (acquisition de foncier) et transformation en STEP macrophytes.

- eau potable : réfection du réseau d'eau de la Rippaz et renforcement du réseau depuis le réservoir de La Reculaz jusqu'au réservoir de Chez Durox.

Le Maire suit de près la programmation budgétaire à la CCPC mais compte tenu de l'importance des demandes des arbitrages seront probablement à réaliser, d'autant plus qu'un audit financier vient de fixer les limites budgétaires..

RÉGIME FORESTIER

Le Maire et l'adjoint aux travaux, présente à l'assemblée le plan forestier de la commune (5,98 ha) géré par l'ONF avec lequel il propose de renouveler le plan de gestion et d'aménagement. Il est proposé, également, d'intégrer au régime forestier une parcelle en friche située en dessous des Margolliets (zone de remblaie) cadastrée la SEPA pour une contenance 50a 90 ca).

L'ONF fera prochainement des propositions de travaux à réaliser dans notre forêt communale. L'assemblée délibère à l'unanimité favorablement.

ORGANISATION DU REPAS DES ANCIENS

Le maire remercie les membres du conseil municipal qui se sont impliqués dans l'organisation du 11 novembre et du repas des anciens qui s'est déroulé cette année à la salle des fêtes de Menthonnex. 110 personnes ont participé dont 72 de Menthonnex. C'est un budget de 3850 € dont 2520 € à la charge de notre commune.

DYSFONCTIONNEMENT DE L'ADSL

De nombreux dysfonctionnements du réseau ADSL ont été constatés ces derniers mois sur les communes de Villy et Menthonnex. Ceux-ci sont liés à la surcharge du répartiteur France Télécom situé sous la Résidence « Chez Dublet ». Le maire donne lecture des différents courriers qui ont été adressés à France Télécom ainsi que la réponse de ce dernier qui envisage de renforcer le répartiteur de Menthonnex. Le Maire a également informé les parlementaires, MM. Amoudry et Hérisson sur ces dysfonctionnements.

FINANCES

Le Maire et la secrétaire de mairie font le point sur les finances communales et indique que le montant des fonds frontaliers s'est élevé pour 2008 à 203.977 € (239 frontaliers) et que le prêt court terme de 200.000 € sollicité pour pouvoir honorer nos nombreux investissements de l'année a été remboursé.

La séance est levée à 23H.

Le Maire,
Guy DEMOLIS